



**MAIRIE DE
SISTERON**

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
TELEPHONE : 04.92.61.00.37
TELECOPIE : 04.92.61.28.02

Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE SISTERON

DECISION DU MAIRE - DMSF 2024-07-11

**CONVENTION DE PARTENARIAT ET ACCORD DE
RESPONSABILITE CONJOINTE – MISE EN PLACE D’UN
ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL**

Le Maire de la Commune de SISTERON

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020-03-06.SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer une convention de partenariat et accord de responsabilité conjointe pour la mise en place d'un espace numérique de travail (ENT) avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Bouches-du-Rhône.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer la convention de partenariat et accord de responsabilité conjointe pour la mise en place d'un espace numérique de travail (ENT) dans les écoles de Sisteron.

ARTICLE 2 : La présente prendra effet à compter de la signature de la convention.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, Madame le Trésorier et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Bouches -du -Rhône.

Fait à SISTERON, le 25 Juillet 2024
Le Maire,
D. SPAGNOU.

Mis en ligne le 25/07/2024 à 16h06

REÇU EN PREFECTURE
le 25/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20240725-2024_07_11D